

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Retiré

AMENDEMENT**N ° 3943**présenté par
M. Holroyd
-----**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Après le mot : « enjeux », la fin du 4° *bis* de l'article L. 123-2 du code de l'éducation est ainsi rédigée : « du développement durable ainsi que de la transition écologique et de son financement. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement s'inspire du Rapport Holroyd sur la finance verte intitulé « Choisir une finance verte au service de l'Accord de Paris » et de sa recommandation n° 6.

L'Accord de Paris, dont nous avons célébré le 12 décembre dernier le 5^{ème} anniversaire, a permis une prise de conscience généralisée et mondiale de l'ensemble des parties prenantes : investisseurs, ONGs, entreprises et citoyens. La prise de conscience des investisseurs rejoint la demande des États, comme l'atteste le Pacte Vert de la commission Européenne, et celle des citoyens qui se mobilisent contre le changement climatique comme l'illustre la Convention Citoyenne pour le Climat en France. Cette triple mobilisation publique, privée et citoyenne, est fondamentale pour réussir la transition écologique. Pour engager la France sur la voie de la neutralité carbone, les investissements climat nécessaires sont estimés à près de 50 milliards d'euros par an au cours des cinq prochaines années. La puissance publique, seule, ne permettra pas d'atteindre ces montants. La finance privée a un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique, sa mobilisation pleine et entière étant une précondition du succès de la transformation majeure de nos économies.

Le rapport Holroyd « Choisir une finance verte au service de l'Accord de Paris » pointe un manque d'intégration des enjeux de durabilité au sein des cursus de l'enseignement supérieur, particulièrement vrai pour les masters spécialisés en Finances. Ce manque d'intégration conduit à un manque d'expertise des praticiens. Il convient de souligner le caractère interdisciplinaire de la finance durable, qui fait intervenir des compétences en finance traditionnelle, en économie, en sciences « dures » pour les aspects climatiques, entre autres domaines. Au-delà de modules spécifiques dédiés au sujet, la finance durable doit à terme être intégrée à l'ensemble des tronc communs des formations universitaires.

L'amendement propose donc d'introduire la thématique du financement de la transition écologique dans les objectifs et missions de l'enseignement supérieur.